

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 780 27 juin 1985

Rédactrice responsable:
Francine Crettaz

Abonnement
pour une année: 60 francs,
jusqu'à fin 1985: 35 francs
Vingt-deuxième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021/22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Laurent Bonnard
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Jean-Pierre Ghelfi
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy
Luc Thévenoz

Points de vue:
Jeanlouis Cornuz
Jean-Jacques Dreifuss
Laurent Moutinot

Cantons guides

Minimiser sa consommation d'énergie, pour un individu comme pour une société, est une attitude qui se justifie d'un point de vue rationnel. Le premier y trouve un avantage économique évident: pour le même résultat — chauffage, eau chaude par exemple — il déboursa moins. Même avantage pour la seconde: dans la mesure où ses besoins énergétiques sont couverts en grande partie par des importations, elle améliore la balance de ses paiements.

Ce n'est pas tout. Une consommation optimale contribue à la protection de l'environnement et ménage des ressources naturelles qui ne sont pas inépuisables. Face au coût croissant et à la quantité limitée on peut raisonnablement penser que l'évolution actuelle se poursuivra: modes de production et machines de moins en moins friands en énergie. L'avenir appartient aux sociétés qui auront su réduire au maximum ce facteur de production.

Dans ces conditions, les mécanismes de l'économie de marché devraient suffire à l'adaptation des comportements. C'est bien ce qui se passe dans certains secteurs. En Suisse, l'industrie et le commerce sont sans conteste des pionniers dans l'amélioration du rendement énergétique. On connaît les résultats impressionnants de Migros et de Hewlett Packard; ce sont des exemples parmi d'autres. L'entreprise Geilinger, en lançant son produit HIT (voir annexe au verso) n'a fait que prendre en compte l'existence de ce marché, engendré par la concurrence et la nécessité d'abaisser les coûts de production.

Celui qui fait bâtir son propre logement veillera aussi à atteindre un optimum énergétique: il y va de son intérêt. Mais ces mécanismes régulateurs ne fonctionnent pas dans tous les cas. Ainsi du secteur

locatif qui en Suisse abrite pourtant la grande majorité des habitants. Celui qui fait construire n'a pas un intérêt immédiat à réaliser la meilleure solution en terme énergétique; les coûts de fonctionnement seront supportés par les locataires. Dans ce secteur important quant à la consommation d'énergie l'usager n'a pas ou peu de maîtrise sur les facteurs qui déterminent sa consommation. Sa bonne volonté est de peu de poids si son logement est mal isolé, son installation de chauffage inadaptée, et si la facture qui lui est adressée représente la moyenne de consommation des colocationnaires.

D'où la nécessité, pour préserver l'intérêt individuel comme l'intérêt public, d'une intervention de la collectivité. Dans la plupart des cantons des mesures ont été prises dans ce sens, mais elles sont encore très insuffisantes. Ainsi seuls deux ou trois cantons exigent la pose d'appareils qui permettent le décompte individuel des frais de chauffage et il est encore rare que la législation impose un système optimal de chauffage.

De plus il ne suffit pas de multiplier les prescriptions destinées aux particuliers. Dans un domaine nouveau où la technique est en constante évolution, les collectivités publiques se doivent de montrer l'exemple. Dans leur parc immobilier comme dans leurs activités. Là aussi les cantons qui jouent un rôle moteur se comptent sur les doigts d'une main. Et pourtant l'importance des collectivités cantonales et communales dans le secteur de la construction est telle qu'une politique exemplaire, expérimentale, pourrait donner un coup de fouet au secteur privé. Ne serait-ce qu'en obligeant les ingénieurs et les architectes désireux de décrocher un mandat public à faire l'effort de recyclage nécessaire.

A la clé non seulement des économies d'énergie, mais aussi le développement de technologies nouvelles et la conquête de nouveaux marchés. Dans le contexte industriel helvétique d'aujourd'hui, un enjeu qui n'est pas négligeable.

J. D.

Chaleur humaine

La deuxième crise pétrolière de 1978 a fait réfléchir l'entreprise de construction métallique Geilinger à Winterthur. Cette dernière présente aujourd'hui les résultats de cette réflexion: un immeuble administratif dans la banlieue genevoise qui, même au plus froid de l'hiver, peut se passer de chauffage. Certes le maître d'œuvre — sceptique? — a fait installer un chauffage d'appoint; mais l'hiver dernier — l'immeuble est occupé depuis février 1985 — il est resté au repos.

L'idée est simple. D'un point de vue thermique, les fenêtres constituent le point faible d'un bâtiment. La fenêtre HIT (haute isolation thermique) présente un coefficient d'isolation thermique près de quatre fois supérieur à un triple vitrage conventionnel. Le vitrage est composé de deux verres entre lesquels sont tendus deux films de polyester transparents à la lumière mais qui retiennent la chaleur.

Le résultat est impressionnant: une fenêtre à triple vitrage (température intérieure vingt degrés/température extérieure zéro degré) laisse passer 40 watts par heure et par mètre carré à l'extérieur. La fenêtre HIT, 12 watts seulement. Selon les standards admis, l'indice énergétique d'un bâtiment administratif est de 800 mégajoules (chauffage et ventilation); l'immeuble genevois atteint 200 mégajoules seulement. La différence de chaleur est apportée par les occupants — un individu dégage à lui seul 80 watts — l'éclairage et les machines de bureau.

Bilan. Un système de chauffage est superflu. Même durant la nuit et les fins de semaines, les pertes sont minimales. En été ou lorsque le soleil brille, la fenêtre HIT offre une protection efficace contre la chaleur extérieure. Climatisation inutile et système de ventilation réduit au minimum.

D'un point de vue économique il est difficile de tirer des règles générales. Le résultat dépend de la proportion de surfaces vitrées. En moyenne on compte avec une augmentation du coût total de la construction de l'ordre de 2 à 4%. Mais il faut soustraire le coût de l'installation de chauffage inutile et l'absence de frais de combustible.

Sans parler du confort accru pour les occupants: pas de courants d'air à proximité des fenêtres et isolation phonique supérieure d'un tiers à celle des vitrages traditionnels.

UNE SOIRÉE DANS LA KAFIGTUM

Un conférencier peu ordinaire

Dans la petite salle des tortures, chaulée à neuf, une soixantaine de personnes se trouvaient réunies à Berne pour saluer la sortie de l'ouvrage Protection du paysage — Solutions modèles - Mesures concrètes de Theo Hunziker (adresse utile: Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage, Rabbentalstrasse 45, 3013 Berne).

Autres temps, autres mœurs, la soirée n'était pas aux lamentations! Résolument positive, la publication présente une quinzaine de bons exemples de protection de paysage à suivre. A l'aide de photographies, de plans et de descriptions, l'auteur suggère au lecteur des résultats possibles lorsque collectivités et groupes de citoyens prennent conscience à temps de la valeur d'un paysage, qu'ils se renseignent sur les moyens à disposition pour le ménager ou décident d'appliquer des mesures concrètes.

Pas de réunion de ce genre sans joutes oratoires. Le dernier conférencier se lève; un peu de raideur distinguée dans son maintien, les mouvements de ses mains mêmes sont contrôlés; quand il parle, son visage reste impassible; seul son regard profond veut appuyer ses paroles prononcées d'une voix monocorde.

«L'économie publique ne constitue donc pas une

fin en soi, comme le voudrait une opinion couramment répandue, mais doit viser au bien de la société dans sa totalité.» Tiens, me disais-je, voilà plutôt une conception intéressante, mais finalement traditionnelle dans ce milieu d'écologistes.

Après avoir noté que l'économie avait trop longtemps tablé sur des ressources naturelles réutilisées, l'orateur dresse un bilan plutôt alarmant: «La conséquence a été que l'on s'est surtout contenté de consommer, attitude humaine par excellence, et que l'on s'est trouvé confronté à un déséquilibre croissant entre l'économie et l'écologie, déséquilibre qui pourrait aboutir à des situations irréversibles.» Comment réagir alors devant la difficulté à opposer avec succès la valeur intrinsèque d'un paysage aux perspectives de profits que présentent les projets de toute sorte? «Les moyens d'y remédier sont à mon avis tout à fait à notre portée, tant sur le plan technique que sur le plan économique.» Trouver le juste équilibre entre l'économie et l'écologie, c'est aussi intégrer dans son raisonnement des critères de jugement nouveaux tels que «plus petit», «plus doucement», «plus transparent», «plus décentré».

«Les sciences doivent, dans cette perspective, à nouveau clairement remplir leur rôle: à savoir contribuer à nous aider à éviter des catastrophes naturelles et non pas les provoquer.» Assurément, nous étions en présence d'un académicien révolutionnaire... Néo-positiviste, me disais-je.

Et l'orateur de conclure: «Demeurons toutefois réalistes: pour faire admettre que l'écologie ne signifie rien d'autre que l'économie pensée à long terme, il faudra déployer de gros efforts en vue d'informer et d'éclairer l'opinion. (...) Rétablir l'équilibre dont il a été question plus haut est une entreprise qui nécessitera beaucoup d'énergie et de courage.»

Savant-philosophe-réaliste, voilà un nouveau genre qui pourrait faire un politicien intéressant, confiais-je à mon voisin.

C'est le chef du Département de l'économie publique du canton de Berne, me répondit-il le plus naturellement du monde.

V. R.

Chasses gardées

Dans DP 778, nous avons rendu compte du débat sur les nouvelles technologies qui s'est tenu à Neuchâtel le 8 juin dernier. Nous publions aujourd'hui un extrait de l'intervention de J.-P. Ghelfi à cette occasion (Réd.).

En admettant que les nouvelles technologies permettent effectivement des gains importants de productivité au cours des prochaines décennies, la question se pose de savoir comment envisager leur répartition. En gros, trois hypothèses extrêmes: — le patronat les accapare pour augmenter ses profits; — ils sont utilisés pour améliorer les conditions de travail et d'existence des salariés; — ils sont reportés sur les prix des biens et services, de sorte que ceux-ci baissent. Selon toute vraisemblance, les revendications syndicales d'une part, le marché et la concurrence d'autre part, entraîneront une répartition des gains de productivité entre ces trois groupes.

LE MODÈLE NORVÉGIEN

Pour les salariés, les revendications qualitatives peuvent s'articuler autour de quelques éléments qui, sans être originaux, restent essentiels. En première ligne, les problèmes de formation professionnelle et de recyclage liés aux nouvelles technologies, ainsi que les conditions d'hygiène et de sécurité du travail. Puis l'organisation des postes de travail à propos desquels chaque travailleur devrait pouvoir se prononcer. Egalement enfin, les questions d'organisation et de gestion du travail dans les ateliers et les bureaux. Pourraient servir de modèle les dispositions de la convention collective conclue en Norvège et prévoyant que les nouvelles technologies sont évaluées paritairement du point

de vue économique et technique, mais aussi du point de vue social. Les changements d'organisation, le niveau de l'emploi, les relations humaines, les moyens d'information font partie des éléments à évaluer.

Les percées sociales de ces prochaines années devront être réalisées dans ce sens. Si le patronat s'y refuse, il faudrait enregistrer le fait qu'il utilise les nouvelles technologies pour remettre en cause l'évolution (sociale) intervenue au cours des dernières décennies.

Une telle perspective n'est nullement hypothétique. Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, les peuples des pays européens, marqués par la mort, les ruines, ou même seulement par la «mob» comme en Suisse, se sont engagés sur une sorte de contrat social. Les objectifs étaient de tendre au plein emploi, de parvenir à une répartition équitable des richesses produites et de supprimer l'état de besoin pour les personnes atteintes dans leur santé ou leur emploi. C'est ce que l'on a appelé l'Etat Providence. Or, celui-ci est aujourd'hui attaqué de toutes parts. Peu importe les termes utilisés — moins d'Etat ou flexibilité — ils vont dans le même sens. Les nouvelles technologies, qui devraient être porteuses d'un mieux pour l'individu et la société, prennent ainsi l'allure d'une menace aux formes multiples.

Aux inquiétudes relatives à la profession, à l'emploi, à l'avenir de l'entreprise s'ajoute le fait que, ni dans les ateliers, ni dans les bureaux, les salariés ne sont informés. Il n'y a pas de débat sur les nouvelles technologies.

Lorsque des changements se préparent et que la direction ne peut plus les taire ni les cacher, elle met les travailleurs sous pression, laissant entendre que ceux qui ne s'adapteront pas ou ne seront pas à la hauteur n'auront plus leur place au sein de l'entreprise. Le climat ainsi créé est peut-être «effi-

cace» pour soumettre les gens et faire taire les réticences, il est en revanche l'expression d'une évidente volonté de blocage de la part des directions. En l'état actuel du passage progressif aux nouvelles technologies, ce sont ces attitudes que l'on observe le plus fréquemment. Ce qui est à des années-lumière d'une réelle participation des travailleurs. (...)

LE CONSTAT

Est-ce ainsi que se prépare l'avenir: d'un côté des cadres compétents, informés, ayant le goût du risque, de l'autre des salariés devant accepter une flexibilité tous azimuts qu'il s'agisse de leur salaire, leurs horaires de travail, leur lieu d'habitation, leur profession? Si tel était le cas, nous serions en présence d'une volonté de véritable régression sociale. Cette présentation des problèmes posés par les nouvelles technologies peut paraître forcée. Comme si le tableau avait été noirci pour les besoins de la démonstration. Il n'en est rien. La plupart des témoignages recueillis en Suisse, et surtout en Norvège, en Suède et en Allemagne, pays qui suivent depuis de nombreuses années déjà l'évolution de la situation, aboutissent au même constat.

Le patronat fait tout ce qu'il peut pour tenir les salariés et les commissions d'entreprises à l'écart des discussions relatives aux changements techniques. Là où il ne peut éviter de consulter les travailleurs (du fait des conventions collectives ou de dispositions légales), il s'efforce de ne le faire que lorsque les études sont si avancées qu'il est pratiquement impossible de procéder autrement...

Ce qui montre que le chemin pour parvenir à une maîtrise sociale des nouvelles technologies sera long. Comme ont été longs tous les combats des travailleurs pour faire valoir leur dignité d'êtres humains.

POINT DE VUE

Réfugiés et saisonniers (suite)

«La longueur de la procédure n'aura pas d'influence sur la décision qui sera prise par notre Département» (Département fédéral de justice et police, Service des recours).

Comment concilier cette phrase que l'on trouve dans de nombreux courriers du Département fédéral de justice et police avec les récentes déclarations d'Elisabeth Kopp selon lesquelles «pour ce qui est des dossiers en suspens depuis des années, en revanche, le rapatriement n'est plus possible» («Journal de Genève» 15.6.1985)?

Incohérence? Maladresse? Ou volonté politique? D'un côté, les autorités multiplient les propos rassurants sur le sort des candidats à l'asile dont les dossiers sont en suspens à Berne et, d'un autre côté, l'administration continue à rejeter systématiquement demandes et recours des candidats en Suisse depuis 1980 ou avant encore.

J'ai peine à croire à l'incohérence ou à la maladresse dans un pays aussi bien organisé que le

nôtre. Reste donc la volonté politique. Duplicité? Peut-être. Ou plus élégamment, habileté politique: d'un côté on défend fermement les principes et dans la pratique on dissuade tout aussi fermement. A ce petit jeu, le Conseil fédéral risque cependant de mécontenter tout le monde: la droite nationaliste qu'irritent les déclarations humanitaires des autorités et les organisations de défense des réfugiés qui constatent qu'au-delà des discours la pratique est, elle, très dure.

On ne peut pas continuer à louvoyer et à décider un jour, pour faire plaisir à l'Action Nationale, de renvoyer tous les Tamouls et le lendemain de les garder, pour ne pas s'aliéner les Eglises. Les réfugiés sont des hommes, leur sort doit être réglé par un droit simple, clair et humain. Plus que dans d'autres domaines, le principe de la sécurité du droit impose de trouver des solutions permettant à chacun de connaître son sort.

On doit savoir maintenant qui restera et qui devra partir. Et force est de constater que de recourir au critère des 36 mois de séjour (voir DP 779) constituerait un grand pas vers plus de clarté.

Laurent Moutinot

ÉLECTRIQUE

Une caisse à savon haut de gamme

Pour les «branchés» et les «technos», le nom de Sir Clive Sinclair est synonyme d'innovation. Ce Britannique est le promoteur du premier ordinateur à diffusion de masse (le ZX 81, qui permettait — et permet toujours — de s'initier à la programmation ou d'utiliser des jeux ou des programmes pour largement moins de 500 francs), du QL (un ordinateur de bureau vendu avec des logiciels sophistiqués — traitement de texte, gestion de fichier, tableaux de calculs etc. — pour moins de 2000 francs) ou de la TV au format de poche.

Dernier avatar de l'épopée Sinclair — qui lui vaut d'ailleurs ces jours-ci quelques difficultés financières: une petite voiture électrique à pédales, la C5. C'est un véhicule à trois roues de 1,77 mètre qui tient de la Vespa et de la caisse à savon haut de gamme, avec sa carrosserie (découverte et ouverte sur les côtés) à phares intégrés moulée dans une matière synthétique blanche. Mais il y a bel et bien un châssis en acier.

Le conducteur de la Sinclair C5 est assis confortablement, assez bas. Il conduit le véhicule à l'aide d'un guidon (semblable à celui d'une bicyclette) qui se trouve dans le prolongement des bras, sous ses cuisses. La pression sur un bouton de la poignée commande l'usage du moteur électrique, un peu à la manière de la poignée des gaz sur un vélo-

moteur. A l'avant, un pédalier qui actionne les roues arrières permet d'économiser la batterie. Le modèle fourni par Sinclair est une classique batterie de traction amovible, qui se recharge sur une prise de courant en une nuit et permet une autonomie d'une trentaine de kilomètres; la C5 peut atteindre (sans appoint musculaire) 24 km/h. Dans la grande tradition Sinclair, le prix est surprenant: 399 £, soit un peu plus de 1200 francs.

A l'essai, la C5 est extrêmement amusante; elle fait la joie des petits et grands enfants. Si une utilisation urbaine intensive paraît problématique, elle se prête en revanche très bien, à la campagne, aux courses au village ou à rejoindre l'arrêt des transports publics. On l'imagine sans peine dans les golfs, les parcs, voire les zones piétonnes. Une expérience que souhaite son propriétaire genevois, M. Jean-Pol Wiaux, qui se demande cependant dans quelle catégorie la loi sur la circulation routière range son véhicule: cyclomoteur ou voiture?

La course suisse du soleil

Sous l'égide de la Société suisse pour l'énergie solaire (SSES, Belpstrasse 69, 3007 Berne), le premier «Tour de Sol» débutait mardi dernier: 370 km en cinq jours de Romanshorn à Genève, avec une étape prévue à Ecublens dans la journée de samedi. Deux catégories de véhicules sont admis: les vélos avec appoint solaire et les véhicules solaires sans appoint d'énergie musculaire. Des prototypes, sans doute, mais à l'avenir prometteur. Dans un intéressant dossier, le «Rebrousse-Poil» (juin 85) note cependant une ambiguïté: attention à ne pas penser qu'à l'électricité solaire. Il est aussi concevable, par exemple, de recourir à l'énergie solaire pour produire de l'hydrogène comme carburant à partir de l'eau, tout simplement.

Réponse de Normand

Depuis 1919, le Tribunal fédéral n'avait plus eu à se prononcer sur une grève. L'audience publique du 18 juin 1985 prenait ainsi une petite allure d'événement marquant. Et elle a marqué sans doute, malheureusement pas pour la raison que l'on espérait.

Les faits d'abord. Eschler-Urania fabrique depuis une soixantaine d'années des pièces et des accessoires d'automobiles. Depuis 1977, la Fédération chrétienne des ouvriers de la métallurgie tentait de négocier une convention collective et d'obtenir que la commission d'entreprise soit régulièrement tenue au courant du développement des affaires et des licenciements prévus.

Changement au conseil d'administration: le dialogue est rompu, des promesses ne sont pas tenues. Fin janvier 1979, le président et un membre de la commission d'entreprise reçoivent leur congé. Sans consultation préalable de la commission, comme il se doit. Début mai, le syndicat apprend qu'une filiale va être fermée et ses quarante-six travailleurs mis à pied. Devant les réponses dilatoires de l'employeur, la FCOM saisit l'Office cantonal de conciliation le 15 mai. L'audience est prévue pour le 30. Le 29, le président du conseil d'administration la fait repousser: il a d'autres délais à tenir... Le 30 mai donc, les travailleurs du dépôt de Regensdorf entrent en grève.

Menaces de résiliation, séance de conciliation infructueuse le 5 juin. En en sortant, le président notifie par écrit leur licenciement immédiat aux grévistes. Quelques heures plus tard, sans doute avant de recevoir la lettre, les travailleurs décident de rapporter la grève et de reprendre le travail le lendemain. Elle aura duré quatre jours.

Le jugement ensuite. L'unanimité s'est faite, parmi les cinq juges, autour de cette idée: la liberté de faire grève est implicitement garantie par la

Constitution fédérale. Elle découle probablement de la liberté de coalition ou peut-être, sait-on jamais, de l'art. 34^{ter} qui est le fondement de la législation sur la protection des travailleurs et les relations collectives de travail.

Au-delà, l'unité s'effrite. Ce droit constitutionnel, qui interdit à l'Etat d'intervenir dans un conflit collectif, a-t-il un effet «horizontal» sur les relations entre chaque travailleur et son employeur? La grève suspend-elle seulement l'exécution des obligations réciproques, ou bien donne-t-elle à l'employeur un juste motif pour licencier les grévistes avec effet immédiat? En d'autres termes, le droit de grève est garanti vis-à-vis de l'Etat; mais le travailleur qui se joint à une grève licite est-il ou non protégé dans son emploi?

Le législateur n'a jamais répondu à cette question, et il ne paraît pas qu'il ait l'intention de le faire bientôt. La révision du droit du licenciement, qui occupait ces jours derniers le Conseil national, n'en dit pas un mot. Et l'adhésion à la Charte sociale européenne semble devoir être enterrée. Il y a donc bien une lacune à combler, et seul le juge peut le faire.

LA FAUTE DES OUVRIERS

Et pourtant, une majorité de trois juges a décidé de ne pas décider. Explicitement, elle a jugé inopportun de trancher un débat politique. Et elle a usé d'un raisonnement que l'on voit de plus en plus fréquemment employer pour éviter de prendre position: si le droit de grève était garanti dans les rapports privés entre employeur et travailleur, il serait probablement soumis — comme le proposent ceux qui approuvent cet effet horizontal — à quatre conditions: la grève doit avoir été décidée par un syndicat représentatif, elle doit viser des objectifs qui peuvent faire l'objet d'une convention collective, elle ne doit pas contrevenir à une obligation de paix, et enfin elle doit être proportionnelle à l'importance des objectifs qu'elle poursuit.

Le croira-t-on, la majorité du jour, à Mon-Repos,

a considéré que les ouvriers avaient eu recours trop vite à cette *ultima ratio*, que l'arrêt de travail violait donc le principe de la proportionnalité. Le licenciement de deux membres de la commission d'entreprise, dont son président, l'ajournement continu des discussions, le délai supplémentaire de dix jours imposé alors que la tension atteignait son paroxysme n'ont pas suffi à convaincre. Les travailleurs auraient dû attendre encore un peu! Ne le faisant pas, ils ont détruit le rapport de confiance indispensable à la poursuite des rapports de travail et fourni ainsi les motifs justifiant un licenciement immédiat.

Fin du raisonnement: puisque l'une des quatre conditions putatives de l'hypothétique droit de grève ne serait de toute façon pas réalisée, il n'y a pas besoin de savoir si ce droit existe, si oui, quelles sont exactement ses conditions.

La démocratie a pris un méchant coup, mercredi passé. D'abord parce que, même sans se prononcer sur le droit de faire grève, le Tribunal fédéral a placé la barre tellement haut qu'il risque fort de n'avoir à dire ni oui ni non durant les vingt prochaines années. Or si les travailleurs ne peuvent recourir aux mesures de pression collective, on ne voit pas en période de sous-emploi et de restructuration comment ils peuvent faire valoir leur point de vue à égalité d'armes.

Deuxièmement, Mon-Repos est trop loin de la zone industrielle. La majorité des juges n'a plus aucune idée de ce que sont, dans le concret, les relations collectives, les négociations, les conflits dans l'entreprise. Elle en est restée au maître, au compagnon et à l'apprenti.

Troisième blessure, et non la moindre, c'est le refus de notre plus haut tribunal d'assumer sa responsabilité dans l'application de la Constitution et de la loi. Car quoi qu'il en laisse accroire, il ne pouvait décider qu'une condition à l'exercice d'un droit n'est pas remplie sans d'abord dire que ce droit existe. Ou bien affirmer qu'il n'existe pas. Le problème, c'est qu'il n'a pas osé révéler le fond de sa pensée. Et c'est: non.

GENÈVE

Cinquante ans après Nicole

«Candide, naïf et maladroit.» Cette qualification, peu courante dans la bouche d'un banquier parlant de lui-même, c'est le sous-directeur de la Banque hypothécaire du canton de Genève, inculpé dans une affaire d'escroquerie (DP 779) qui se l'est adressée.

Pour mieux comprendre l'affaire il faut rappeler le contexte. La BCG appartient aux communes genevoises. Ce qui ne signifie pas que ces dernières ont grand-chose à dire dans la politique de la banque; son conseil d'administration désigné par elles regroupe des notables qui font plus figure de potiches que de véritables administrateurs. Une politique qui ces dernières années est devenue agressive, la banque se risquant hors de son rayon d'activité traditionnel, le prêt hypothécaire. Or, c'est précisé-

ment pour cette opération de dynamisation que le sous-directeur inculpé a été engagé. Rapidement il attire des clients fortunés qui confient la gestion de leurs biens à la BCG; on parle de près de cent millions de francs. On comprend dès lors la ligne de défense choisie par l'inculpé; lancé en première ligne par son établissement, il a maintenant le sentiment d'être lâché par lui.

Reste que la situation du secteur public bancaire à Genève n'est pas satisfaisante. Deux banques, l'une, la Caisse d'épargne, richement dotée mais qui fonctionne comme il y a cinquante ans, l'autre, la BCG, pleine d'idées novatrices mais aux moyens limités. On peut rêver d'une fusion qui mettrait un outil efficace au service de l'économie genevoise. Dans un récent éditorial, le «Journal de Genève» l'appelait de ses vœux. Détail piquant: dans les années trente, Léon Nicole faisait déjà cette proposition, reprise en 1968 et en 1983 par des députés socialistes, mais à chaque fois enterrée par la majorité bourgeoise.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Grands hommes

Dire que j'aurai attendu l'âge de soixante-trois ans pour découvrir les véritables grands hommes du XIX^e siècle:

Non pas Napoléon, ou Beethoven, ou Victor Hugo, ou Pasteur... Eugène Belgrand! 1810-1878 — vers 1840, Eugène Belgrand se met à construire, percer, creuser, pour la ville de Paris, 600 km d'égouts, si bien qu'en 1850 (retenez bien cette date, je vous prie), la m... est vaincue!

Et Bertholet! Montesquieu, Voltaire écrivent les pages admirables que l'on sait pour dénoncer l'esclavage. L'esclavage demeure. M^{me} Beecher-Stove fait pleurer des millions d'enfants sur le sort des Noirs — et l'esclavage demeure. John Brown se fait pendre, et Abraham Lincoln assassiner — et

certes, ils seront parvenus à faire abolir l'esclavage. Y fussent-ils parvenus sans Bertholet? D'après ce que j'ai cru comprendre, Bertholet a inventé un procédé permettant de distiller le sucre de betterave... Du coup, les Européens et les Yankees ont pu se passer de sucre de canne, et dans le même temps, ils ont pris conscience de l'abominable condition des Noirs qui travaillaient dans les plantations de cannes à sucre...

A propos, à toutes fins utiles, je vous signale que la succession de Louis Dupuis vient d'être ouverte... Louis Dupuis nous avait quittés le 11 avril 1896 (mil huit cent nonante-six). Si vous vous prétendez «habiles à succéder», comme dit la FAO, annoncez-vous auprès du juge de paix d'Orbe et de la greffière...

Mais pour en venir enfin à *Walter Uhl* et au livre que lui consacre Claude Richoz:

Voici deux ou trois ans, me promenant à Genève, je pénètre dans une galerie de Chêne-Bourg, attiré

par une toile «surréaliste» qui figurait en vitrine. Au premier coup d'œil, l'habituelle peinture surréaliste, rassemblant sur une toile les objets les plus hétéroclites, jeune femme à peu près nue, vêtue d'un simple pagne, ou plutôt d'un linge blanc noué sur le devant, mais coiffée d'un large sombrero, se dressant sur une sorte de piédestal de marbre noir ou de basalte, avec à ses pieds quantité de serpents, de grenouilles, d'animaux plus ou moins monstrueux, comme on en voit dans les peintures de Jérôme Bosch. Et par derrière, un paysage s'en allant à l'infini — *La Grande Courtisane*, ça s'appelle; sur le socle ou le piédestal, un morceau de granit (?) où je déchiffre les noms de Pandore, Hélène, Nééra, la Vouivre, etc.

Au second coup d'œil... mais j'y reviendrai. Surpris de découvrir que bon nombre de tableaux étaient déjà vendus (l'exposition avait commencé quelques jours plus tôt), valant plusieurs milliers de francs, si bien que le total des ventes se montait à plusieurs centaines de milliers de francs! Me disant: sans doute un artiste fort illustre de moi inconnu — le snobisme et la spéculation s'en seront probablement mêlés. Et puis, rentré chez moi, cherchant en vain le nom de *Walter Uhl* dans tous les livres que j'avais...

Ici commence une histoire d'amour: la découverte en 1981, par Claude Richoz, de ce peintre quasi inconnu, pour avoir vu, semble-t-il, un seul tableau, tellement fascinant qu'il se risque à téléphoner à l'artiste pour lui dire son admiration. Rencontre. Reconnaissance. Exposition organisée à Genève, et presque du jour au lendemain, voici le peintre (né en 1907; Autrichien apatride à partir de 1938; s'engageant comme légionnaire au moment de la guerre; arrêté par la Gestapo: «d'étape en étape, j'ai abouti à Auschwitz»). En ressortant par miracle. Gagnant sa vie comme restaurateur de tableaux; se mettant à peindre — une demi-douzaine de toiles par année!) — voici donc le peintre consacré et reconnu par un public enthousiaste!

Mais au second coup d'œil... Pardonnez-moi: j'y reviendrai la semaine prochaine. J. C.

Domaine Public 770-779

Treizième livraison de l'index (tous les dix numéros) des textes parus dans ces colonnes, comme promis à nos lecteurs. Cette semaine, DP 770 (18.4.85) à DP 779 (20.6.85).

ORGANISATION POLITIQUE, DÉMOCRATIE

- 771 (5). Cerveaux. Pauvre démocratie.
- 774 (8). Fiscalité. Matériellement et formellement (A. G.).
- 777 (1). Le cri et l'action (SOS Racisme/Amnesty) (DP).

Conseil fédéral

- 770 (6). Verba volant. J.-P. Delamuraz: l'apprentissage du chef.
- 770 (8). Méthode Stich. Ni repli, ni attaque (Y. J.).
- 776 (4). Aveuglement. La forêt meurt, mais JPD ne se rend pas (à l'évidence).

Législation

- 772 (1, 2). Le rêve et la loi (J. D.).
- 773 (4). Point de vue. L'Etat gestionnaire (C.-A. Morand).
- 773 (6). Drogues. Les bonnes œuvres des buveurs.
- 774 (6, 7). Organisation judiciaire. Le match Valais-Strasbourg.

- 778 (8). Débat. Le rêve, la loi et l'action publique (L. N.).

Cantons

- 773 (6). Dîme. La cohérence valaisanne.
- 775 (3). Genève. Prospérité en trompe-l'œil.
- 776 (8). Fiscalité et politique. Pantalonnades vaudoises (A. G.).

Etrangers

- 770 (1). Minimum vital (L. B.).
- 770 (1, 2). Seize points. Millimètres.
- 770 (4). Le Pen. Du bon usage de l'histoire.
- 772 (4). Hôtes. Sans lobby.
- 773 (6). Etrangers. Les chiffres et les discours.
- 774 (3). Tamouls. La loi xénophobe.
- 775 (2). Justice et police. Réfugiés: l'aveu d'impuissance.
- 775 (2, 3). Horizon 1989. Le bouchon bernois ne sautera pas.
- 776 (3). Pote. Ramadan helvétique.
- 779 (6). Point de vue. Réfugiés et saisonniers (Laurent Moutinot).

Tiers monde

- 774 (2, 3). Pérou. La vie, après la catastrophe.
- 779 (6). Aide. Le beurre et l'argent du beurre.

POLITIQUE ÉCONOMIQUE

- 771 (6, 7). DP 753, 767 et 768. Gorz dans son texte.
- 772 (8). La bourse et la vie. La Suisse à l'heure de Chicago.
- 776 (4, 5). Sponsoring. Le crédit du notable.
- 777 (3). Pro domo. Statistiques et réalité.

Développement régional

- 771 (2, 3). Vaud. Développement économique régional: qui veut la fin, veut les moyens.
- 772 (4, 5). Transjura. La multiplication des millions (A. G.).
- 776 (6, 7). Le match Vaud-Genève. Scènes de ménage (E. B.).

SECTEURS ÉCONOMIQUES

- 777 (1, 2). Logiciels. La nouvelle vague informatique.
- 777 (2, 3). Progiciels. On n'arrête pas le progrès.
- 779 (8). HPI. Aller simple Yverdon.

Horlogerie

- 770 (2, 3). Chaud et froid. La fourchette horlogère.
- 770 (3). Quatre ans d'industrie horlogère: les chiffres de l'optimisme officiel (tableau).
- 770 (3). La semaine du manager (Pierre Arnold).
- 771 (1, 2). Ce n'est qu'un début... Sale coup pour les horlogères.
- 778 (4, 5). Emploi et technique. Tour de table dans une rotonde (A. G.).

Nestlé

- 773 (4, 5). Les amis américains.
- 773 (5). Rachats 84. Café, biscuits, aliments pour animaux...
- 774 (4, 5). Vevey-Zurich. Nestlé absorbe et la NZZ ne digère pas.
- 774 (4, 5). Industrie alimentaire: les fusions les plus importantes (hors Nestlé) (tableau).
- 774 (5, 6). Planète. La grande bouffe.

Banques

- 772 (6). Emploi. Banques: la croissance zéro.
- 779 (8). BCG. Le virus bancaire.

Agriculture

- 772 (2, 3). Montagnes, flots et centaines de millions de francs. Contingemment laitier: louables intentions et effets pervers.
- 773 (1). La malédiction de Canaan (Y. J.).
- 777 (4, 5). Sol national. Le dernier des bousiers (Y. J.).
- 778 (1, 2). La vie bio (Y. J.). Annexe: Quinze ans après.

ENVIRONNEMENT, INFRASTRUCTURE

- 772 (6, 7). Aménagement du territoire. L'œil du Conseil fédéral.
- 779 (8). Histoire d'eau. Orbe à l'heure européenne.

Transports

- 773 (8). Genève. Transports publics: la croix.
- 777 (6, 7). Ecomobile. Feu vert pour un lobby (Annexe: tableau sur l'importance des émissions polluantes selon les différents modes de déplacement).

- 779 (3). Constitution. Genèse d'un article.

- 779 (4). Circulation. Le retour du Far West.

Environnement

- 773 (8). Gaz. Bhopal, avant la catastrophe.
- 777 (8). La logique.
- 778 (6, 7). Point de vue. Réapprendre à vivre (P. L.).

Logement, construction

- 771 (1). Locataires et adultes (F. B.).
- 775 (6, 7). Architecture. Construction d'un nouveau gymnase à Nyon: la SIA rappelle la règle du jeu. Un projet choisi hors règlement.
- 776 (1, 2, 3). La proie pour l'ombre. 1. Juridiquement. Dès 1975. 2. Quantitativement. Portion congrue, mais... 3. Qualitativement. La maîtrise de l'urbanisation (V. R.).
- 776 (3). Point de vue. Nous ne serons pas les Ponce Pilate du logement (René Longet).
- 777 (5). Législation et effets pervers.

- 777 (8). Béton. Les règles de l'art.

Politique énergétique

- 771 (5). Au ralenti. Kaiseraugst SA: onze rapports.
- 772 (4). Tout nouveau, tout beau. Objectivité pronucléaire.
- 773 (2). Energie. Les cantons électriciens.
- 778 (4). La paroisse électrique.
- 779 (4, 5). Nucléaire. Rentabilité et nécessité. Les nucléocrates en conclave (P. L.).
- 779 (5). Mazout. Hausse «normale».

SANTÉ, POLITIQUE SOCIALE

- 770 (6). Gouvernement. Vendeuses en Valais: la caisse est encore loin.
- 774 (1, 2). Le droit à la vérité (L. B.).
- 775 (1). La réalité incontournable (politique sociale) (A. G.).
- 778 (6). Avortement. La température est prise.

COMMUNICATION

- 771 (4). Journalisme. Linge sale (A. G.).
- 771 (4). Ordinateur en uniforme. KIS: mort, mais pas enterré.
- 772 (7). BD. Le fric partout.
- 773 (2, 3). Télévision. Rétréci au lavage (A. G.).
- 776 (8). Vidéotexte. La serrure de l'écran.

Presse

- 771 (7). Tout est dans le titre.
- 771 (8). Tirages. La presse qui dérange.
- 773 (6, 7). Brouille. Révélation au «Nouvelliste».
- 776 (5). Vitamine. Le quotidien des lecteurs.
- 777 (8). NZZ. Signe des temps.
- 778 (2). 1968 est si loin. «Tell» aux abonnés absents.

Radio

- 773 (7). Courrier. Le 1^{er} Mai, la radio et l'histoire (Paul A. Meylan).
- 776 (5). Radios locales. La Suisse n'est pas une île.
- 777 (5). Radios locales. Le nerf de la guerre.

TV par satellite

- 775 (4, 5). L'avortement global des médias. Annexe: Illustration sans défense.
- 778 (2, 3). Courrier. TV par satellite: l'optique officielle (Fritz Mühlemann).

- 778 (3). Précisons encore!

Domaine Public

- 771 (5). Armand Veillon (DP).
- 776 (1). Une page se tourne (DP).
- 779 (1). Pour ne pas prendre congé (André Gavillet).
- 779 (2, 3). DP SA: de LB à FC (Yvette Jaggi).
- 779 (2). Le réflexe DP (Jean-Daniel Delley).
- 779 (3). Ils sont fous, ces gens! (Laurent Bonnard).

DIVERS

- 771 (8). Mode. Le rejet de Freud (A. G.).
- 777 (3). Dürrenmatt. Droits de l'homme: on peut rêver...
- 777 (4). CH-91. Le modèle de Vissoie.
- 777 (8). Langage. La géode (A. G.).

Histoire

- 770 (4, 5). Mythe. Henri Guisan et son époque.
 - 773 (3). «L'internationale», version chrétienne.
- Notes de lecture et d'écoute
- 772 (7). L'anarchie en chansons (C. F. P.).
 - 775 (8). Trois visages de Jean Vincent (C. F. P.).

Du sang à la «une»

La Police cantonale de Berne annonçait le 18 juin dernier une augmentation du nombre des accidents survenus hors des localités de près de 19% par rapport à l'an dernier sur les routes du canton. Un porte-parole de la police indiquait que «l'introduction de la limitation de vitesse à 80 km/h n'y était vraisemblablement pas étrangère». Le communiqué de l'ATS diffusant cette information concluait par ces termes: «Il est cependant trop tôt pour apprécier valablement les conséquences de la nouvelle limitation... D'autant plus que le nombre d'accidents n'a pas augmenté au 1^{er} trimestre de 1985.»

Le 19 juin, on pouvait lire les titres suivants dans une partie de la presse: à la une du *Matin*, «Le 80 km/h et le sang»; à la une du *Nouvelliste*, «Dangereux le 80 km/h», suivi d'un commentaire «Mourir pour quoi?» qui se terminait par ces mots: «Alors pour qui faut-il mourir? Pour les CFF?»

COURRIER

Statistiques sur le vif

Dommage que le sujet de l'expérimentation animale, apparaissant pour la première fois dans DP 777 du 6 juin dernier, n'y ait été qu'effleuré avec légèreté et en moins de vingt lignes. DP rapportait la publication, par l'Office vétérinaire fédéral, de la statistique sur l'utilisation d'animaux à fins expérimentales en Suisse en 1984, de 12% inférieurs aux chiffres de l'année précédente. Et DP insinuait que ces statistiques n'ont qu'un rapport flou avec la réalité, puisqu'elles reposent sur les indications fournies par les chercheurs eux-mêmes qui, étant menacés de devoir cesser toute expé-

mentation sur animaux vivants en cas de succès, en décembre prochain, de l'initiative populaire «pour la suppression de la vivisection», auraient tout intérêt à minimiser le nombre d'animaux sacrifiés. Plutôt qu'une description crédible, les chiffres formeraient un plaidoyer prodo. Je pense que dans ce cas précis c'est DP qui se trompe (et qui donc trompe).

Rappelons d'abord que nous devons l'existence de statistiques annuelles sur les expériences animales en Suisse à la loi fédérale sur la protection des animaux, contre laquelle un référendum avait été lancé en son temps par Franz Weber et ses amis antivivisectionnistes et qui, suite au vote, entra en vigueur en juillet 1981. La première statistique annuelle date de 1983, la plus récente étant seulement la seconde. Il est possible d'imaginer qu'avec deux ans seulement de pratique, les chiffres suisses ne soient pas encore entièrement fiables, peut-être par manque de rodage des chercheurs ou des fonctionnaires des offices vétérinaires cantonaux qui inspectent les laboratoires et recueillent les données statistiques.

Il est aisé de montrer que la tendance à la baisse du nombre d'animaux sacrifiés dans les laboratoires est bien réelle. Il suffit de se référer aux statistiques provenant de pays proches, établies sur une période de temps plus considérable et donc doublement à l'abri de toute influence possible de Franz Weber. De telles statistiques existent pour le Royaume-Uni et les Pays-Bas. La diminution pour les cinq dernières années y a été de 16% (Pays-Bas) et de 22% (Royaume-Uni), respectivement. Dans les trois grandes firmes de l'industrie pharmaceutique bâloise, la diminution d'utilisation d'animaux à fins expérimentales a même été de 30% pour la même période.

Ainsi, loin de devoir s'expliquer par une particularité qui serait propre à la psychologie des chercheurs suisses (et à leur phobie de Franz Weber), la tendance que révèlent les statistiques fédérales a toutes les chances d'être correcte. Qui plus est, la diminution des expériences sur animaux n'est pas en relation avec l'initiative Franz Weber puisqu'on

l'observe depuis une dizaine d'années dans tous les pays développés qui nous entourent. Comme à l'inverse le nombre de chercheurs en biologie et médecine a crû pendant la décennie, il n'est pas difficile de déduire que plus en plus nombreuses sont les expériences dans lesquelles les chercheurs utilisent un matériel autre que l'animal vivant. Il n'en demeure pas moins que l'expérimentation animale reste un maillon indispensable dans presque toute recherche médico-biologique. D'où le problème éthique qui, il va sans dire, n'est aucunement un problème de chiffres mais de principe. Gageons que DP reviendra sur ce sujet, car l'expérimentation animale pose un authentique dilemme et touche de près aux rapports qui lient notre société au monde qui nous entoure.

J. J. Dreifuss

EN BREF

L'entreprise Ringier et son associé Radio 24 accélèrent leurs préparatifs pour la création d'une télévision locale zurichoise; ils envisagent de collaborer avec des producteurs étrangers diffusés sur réseau câblé zurichois en cas de refus de la concession.

* * *

Une entreprise a reçu en même temps un prospectus pour un emprunt du canton de Berne et pour une entreprise qui prête aux communes et aux districts japonais. Pour le canton de Berne, les conditions sont connues: 4³/₄%. Pour l'entreprise japonaise, le taux d'intérêt et le prix d'émission seront publiés trois jours avant l'échéance de la souscription. Le bulletin de souscription est joint au prospectus. On a confiance, même sans tout savoir!

* * *

L'UDC du canton de Berne, comme presque tous les autres partis, a des ressources insuffisantes. Pour l'aider à financer ses activités, quelques personnes ont constitué un cercle de «supporters». Cotisation annuelle: 300 francs (500 francs pour les couples).